

# L'agenda du SNES-FSU

Consultez régulièrement le site : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)



## Les stages et réunions / visios - 1<sup>er</sup> trimestre 2024-2025

Les stages organisés par le SNES-FSU ou la FSU sont des moments forts de la vie syndicale. Ils permettent de s'informer, d'échanger, de débattre hors de tout regard hiérarchique sur tous les sujets ayant trait à nos métiers et carrières. Ces stages sont de droit, que l'on soit syndiqué ou non, avec autorisation d'absence sans rattrapage. Un mois avant le stage, il faut déposer une demande de congé dont le modèle est sur le site : <https://www.lille.snes.edu/-Les-stages-syndicaux-.html>  
N'hésitez pas à vous inscrire !

### Stages

- Réunion TZR  
■ mercredi 4 septembre de 14h à 17h - SNES de Lille et en visio
- Réunion non titulaires, comprendre la nouvelle grille  
■ vendredi 27 septembre à 17h30 - En visio
- Rendez-vous de carrière  
■ lundi 14 octobre de 9h à 17h - Lycée Montebello Lille
- Animer S1  
■ vendredi 18 octobre de 9h à 17h - LP Césaire Lille
- « Entrée dans le métier »  
■ mardi 12 novembre de 9h à 17h - IINSPE Villeneuve d'Ascq
- Stages de proximité  
■ lundi 18 novembre de 9h à 17h - Lycée Mariette de Boulogne  
■ lundi 18 novembre de 9h à 17h - Lycée Paul Duez Cambrai
- Voie Technologique/BTS  
■ jeudi 21 novembre de 9h à 17h - Lycée Lemonnier Douai
- Professeur-e.s documentalistes  
■ en décembre (date précise à confirmer) - lieu à déterminer
- TRMD  
■ Collège 59 - jeudi 16 janvier de 9h à 17h - Collège Boris Vian Croix  
■ Collège 62 - jeudi 16 janvier de 9h à 17h - Lycée Henri Darras Liévin  
■ Lycée - mardi 21 janvier de 9h à 17h - Lycée Condorcet Lens

### Stages FSU

- Droits et libertés avec la participation de la Ligue des Droits de l'Homme  
■ vendredi 18 octobre de 14h à 17h - Arras, IINSPE à confirmer

Les autres stages prévus dans l'année (consultez régulièrement le site) :

- stage lycée/collège,
- stage non titulaires

**Avec la FSU :**  
- AESH  
- stage LGBTQIA+



SNES-FSU a reposté

franceinfo @franceinfo · 8 juil. ...  
Postes d'enseignants non pourvus : "Ce constat devrait être un scandale national", fustige Sophie Vénétiay, la secrétaire générale du SNES-FSU  
[l.francetvinfo.fr/MyR](https://l.francetvinfo.fr/MyR)

# Les permanences

Des questions ayant trait au métier ? Des interrogations concernant l'évolution de carrière ?  
Des relations hiérarchiques difficiles ? Un problème concernant la prise en compte de l'état de santé ?  
Des doutes sur l'année de stage ? Comment faire respecter mes droits syndicaux ?  
Mes droits à la santé et à la sécurité ? Des difficultés pour comprendre la répartition de la DGH ?  
ou ma ventilation de service ? Ma liberté pédagogique est-elle respectée ?  
Mon statut m'oblige-t-il à telle ou telle mission ?...

Toutes ces questions, et bien d'autres, peuvent être posées à la permanence que nous tenons du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 - Tél : 03 20 06 77 41

Pour des questions spécifiques, privilégiez ces jours :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
14h30/ 17h30	- Éducation prioritaire - Stagiaires	- Professeur.e.s documentalistes - Stagiaires - TZR	- Éducation prioritaire - CPE - AED	- Éducation prioritaire - Futur.e.s retraité.es - AED	- Non titulaires - AESH - Futur.e.s retraité.es
	Psq-EN : prendre contact par mail				

## Permanence Violences sexistes et sexuelles au travail

**Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !**

Depuis deux ans, la section académique du SNES-FSU a mis en place une permanence exclusivement dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Cette permanence est animée par des militantes spécialement formées à ces questions et est assurée deux demi-journées par semaine : le mercredi et le vendredi après-midi.  
Pour nous contacter et/ou prendre rendez-vous tout au long de l'année : [vss@lille.snes.edu](mailto:vss@lille.snes.edu)

## Section académique du SNES-FSU

209 rue Nationale - 59000 Lille

➤ Tél : 03 20 06 77 41

➤ Mail : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)



[lille.snes.edu](http://lille.snes.edu)



[www.facebook.com/snesdelille/](http://www.facebook.com/snesdelille/)



AESH : <https://www.facebook.com/groups/310695757122929>



Stagiaires : [www.facebook.com/groups/513361063168120](http://www.facebook.com/groups/513361063168120)



[x.com/snesdelille](https://x.com/snesdelille)



Publication du Syndicat National des Enseignements de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille - Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax. : 03 20 06 77 49 - [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) - site internet : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)  
Direction de la publication : Jean-François Carémel - Agence Good Mood, Villeneuve d'Ascq, Imprimerie Tanghe Printing, Comines - CPPAP N°0521 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Prix : 0,76 € - Abonnement : 5 € 33



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41  
courriel : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)  
site : <https://lille.snes.edu/>



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré  
Bulletin collège-lycée 2024-2025

ISSN : 2426-556X

## L'édito

### Résister, agir, lutter avec le SNES-FSU

Adhérer au SNES-FSU, c'est d'abord intégrer le premier syndicat du second degré, majoritaire dans toutes les instances nationales et dans l'académie de Lille. C'est rejoindre un collectif qui rassemble les professeur-e.s, CPE, PsqEN et Dcio, AED et AESH réuni.e.s autour d'une idée commune : l'école publique est un vecteur essentiel de démocratie, d'émancipation sociale et de lutte contre les inégalités. Il incombe à l'État de déployer des politiques et des budgets en ce sens. C'est au nom de cette idée que le SNES et sa fédération, la FSU, se sont engagés pour faire battre l'extrême droite. Et c'est aussi pourquoi nous continuerons à lutter, quel que soit le gouvernement pour obtenir le retrait du « choc des savoirs », la réforme des concours et des mesures d'urgence en termes de salaires, de pensions et de conditions de travail... sans oublier l'abrogation de la retraite à 64 ans.

Quelle que soit la majorité en place, nous exigeons que les personnels ne soient pas accablés d'injonctions qui minent leur autonomie professionnelle : ils ont leur mot à dire sur leur métier, l'organisation de leur établissement et du système éducatif tout entier, sans être méprisés. L'engagement des personnels doit être aussi revalorisé en termes de carrière et de rémunération, sans contreparties, loin de toute mise en concurrence et à l'abri de l'arbitraire local.

Présent dans la plupart des établissements, le SNES-FSU conseille tout-e.s les collègues, les informe sur leurs droits, et les soutient dans leurs démarches en se fondant sur la réglementation statutaire. Notre ambition pour le second degré valorise les apprentissages culturels, loin de la vision étriquée contenue dans les savoirs dits « fondamentaux ». Elle s'oppose clairement à la limitation de la liberté pédagogique : nous en avons besoin pour prendre en compte tous les publics et pour travailler en équipe pluriprofessionnelle. Cette ambition implique de remettre à plat les réformes du lycée, du bac et de l'accès à l'enseignement supérieur, de reconstruire le collège sur d'autres bases que celles mises en place depuis la rentrée 2023 au nom du « choc des savoirs ». Elle impose, dans notre académie en particulier, de protéger les établissements publics de la concurrence du privé et d'étendre le périmètre de l'éducation prioritaire. L'argent public doit aller vers l'école publique !

Notre projet éducatif repose sur des personnels reconnus dans leur expertise professionnelle, associés aux opérations de gestion collective, en particulier pour les mutations : cela nécessite de revenir à une gestion paritaire et transparente des carrières, supprimée en grande partie en 2019 et d'exclure tout recrutement par les hiérarchies locales. Avec les personnels, le SNES-FSU revendique une autre politique éducative pour la réussite des élèves.

■ Jean-François Carémel



# Quelle politique pour les collèges et lycées ?

## Riposter aux attaques

Comme l'hôpital ou d'autres services publics, l'école a subi depuis 2017 de multiples attaques :

- Suppression de 8865 postes dans les collèges et lycées, alors que le nombre d'élèves n'a pas baissé.
- Pilotage de plus en plus autoritaire et vertical du système éducatif sous couvert d'une « autonomie » qui veut en réalité mettre nos métiers sous tutelle locale (multiplication des évaluations standardisées, plan local d'évaluation en lycée, « auto-évaluation », groupes de « besoins »).
- Au collège, les classes sont les plus chargées d'Europe. La réforme qui s'engage refuse de s'attaquer aux inégalités, bien au contraire : mise en concurrence des personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, volonté de mettre des parcours sélectifs dès la 6<sup>ème</sup> (en mathématiques et en français) et de transformer le DNB en examen couperet, enseignement privé conforté, éducation prioritaire délaissée.
- Au lycée, les réformes dégradent les conditions de travail et creusent les inégalités sociales et de genre, compromettant ainsi la réussite scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur. Avec le Service National Universel (SNU), il s'agit de domestiquer la jeunesse et non de l'émanciper.
- Le travail en équipe et le statut du 2<sup>nd</sup> degré sont la cible de dispositifs qui minent l'autonomie professionnelle et veulent diviser les collègues pour les rendre responsables des échecs du système (Pacte, auto-évaluation des établissements). Et ainsi les isoler face aux pressions hiérarchiques et à celles des usagers.

## Face à la crise d'attractivité : l'urgence de la revalorisation

Face à l'inflation, le déclassé salarial de nos professions devient insupportable et a de lourdes conséquences, comme le montre la crise d'attractivité de nos métiers.

Il faut d'urgence obtenir une revalorisation des personnels, sans contreparties :

- dégel immédiat du point d'indice à hauteur de l'inflation ; nous récusons les primes qui ne comptent pas pour les pensions ;
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 ; indexation de la rémunération indiciaire sur les prix ;
- à terme, toutes les grilles de salaires doivent être reconstruites avec l'objectif de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC ;
- nous avons obtenu l'accès à la hors-classe pour toutes et tous ; il faut désormais obtenir que la classe exceptionnelle soit accessible à tou-te-s les certifié-e-s et agrégé-e-s, sur des bases transparentes.

## Défendre l'Ecole publique, refonder le 2<sup>nd</sup> degré

Le projet éducatif du SNES-FSU veut émanciper la jeunesse par les savoirs, en organisant une scolarité obligatoire jusque 18 ans, du collège aux trois voies du lycée. Il s'oppose à une école du tri social pour les élèves, de la déqualification et du déclassé pour les personnels.

Cela implique une politique éducative ambitieuse, des choix budgétaires, des mesures de revalorisation et aussi un plan pluriannuel de recrutement pour inciter les étudiant-e-s à se diriger vers nos métiers.

Cette politique doit se donner les moyens d'un service public de qualité, mis à mal par les politiques libérales françaises et européennes, notamment dans le champ éducatif, ainsi que par la concurrence de l'enseignement privé, qui dégrade la mixité sociale et scolaire sur fonds publics !

### Pour un collège démocratisant

→ Les apprentissages doivent être conçus dans le cadre du **groupe-classe**, avec des effectifs ramenés à 20 élèves en collège (16 en éducation prioritaire) et des dédoublements ou co-interventions dans toutes les disciplines inscrites dans une grille horaire nationale.

→ **Programmes, organisation des enseignements.** Toute décision du ministère doit être débattue en amont avec les personnels et leurs représentant-e-s pour que l'expertise des enseignant-e-s soit prise en compte. À la notion de « socle » et de « fondamentaux », nous opposons celle de culture commune.

→ **DNB.** Le contrôle continu doit reposer directement sur les enseignements évalués tout au long de l'année de 3<sup>ème</sup>. La réussite à l'examen ne doit pas conditionner l'accès au lycée. Les certifications, qui menacent les diplômes, doivent être abandonnées.

→ La **liberté pédagogique** exclut que la hiérarchie pilote nos pratiques et les oriente (progression, évaluation, choix des approches, des manuels et outils). Du temps doit être restitué aux équipes pour qu'elles s'organisent librement au sein des collectifs de travail.

### Un autre lycée est indispensable

**À court terme**, le SNES-FSU revendique une organisation transitoire des enseignements et du baccalauréat qui limite les dégâts des réformes Blanquer :

→ conservation des trois spécialités en Terminale pour en finir avec la logique délétaire du principe de spécialisation par élimination ;

→ suppression du contrôle continu ;

→ étalement des épreuves sur l'ensemble du mois de juin. La revendication du SNES-FSU de reculer toutes les épreuves en juin a été satisfaite en partie mais l'obstination du ministère à élaborer un calendrier trop resserré ne tient pas compte de la réalité du vivier de correcteur-riche-s après des années de suppression de postes.

→ aménagement des programmes et des épreuves qui le nécessitent ;

→ rétablissement de la classe comme collectif de travail ;

→ déconnexion du calendrier des épreuves de bac de celui de Parcoursup ;

→ suppression de tous les éléments qui font de Parcoursup une plateforme de tri social et transforment les enseignant-e-s en agent-e-s de la sélection.

→ Les **dispositifs de remédiation, de soutien et d'aide** doivent être intégrés dans les grilles horaires afin que le professeur de la classe puisse les prendre en charge et que tous les élèves puissent en bénéficier.

→ Les personnels de vie scolaire (CPE, AED), les AESH, les PsyEN, infirmières scolaires et assistantes sociales doivent être présent-e-s partout en nombre suffisant. Il en va de la qualité du **climat scolaire**, de l'inclusion, de l'efficacité de la lutte contre le harcèlement scolaire et de la protection des personnels.

→ Le **collège inclusif** nécessite des moyens et la priorité doit aller à la baisse des effectifs pour réellement prendre en compte la place des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers (BEP). Les AESH doivent être titularisé-e-s dans un corps de catégorie B à créer, les PIAL supprimés.

→ Le SNES-FSU défend la notion d'**éducation prioritaire** : la carte doit être revue en urgence pour y faire entrer les nombreux collèges de l'académie de Lille qui en sont exclus et y intégrer les lycées. Les moyens à la hauteur des besoins doivent être attribués automatiquement, en dehors de toute contractualisation.

**À moyen terme**, il y a urgence à repenser toute l'architecture du lycée et les modalités des épreuves du baccalauréat :

→ Après la classe de Troisième, le service public doit permettre à tous et toutes de poursuivre leur scolarité dans une des trois voies du lycée. Il s'agit de mieux articuler les contenus du collège et ceux du lycée. Le SNES s'oppose à un DNB bloquant l'accès à la seconde et à des classes de relégation type « prépa-lycée ».

→ Il faut rendre au baccalauréat sa valeur de diplôme national qui garantit l'accès à une formation publique de l'enseignement supérieur.

→ La rénovation des séries doit permettre une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études ouvertes et diversifiées.

→ Il est nécessaire de repenser les programmes des séries technologiques pour redonner à cette voie l'ambition et les moyens de faire réussir les élèves.

→ Il faut renforcer les formations supérieures du lycée, notamment les CPGE de proximité et les BTS.

## Un syndicat de terrain

### Au contact des collègues au quotidien

Contrairement à d'autres organisations syndicales qui font le choix d'avoir des professionnels du militantisme n'exerçant plus leur métier, le SNES-FSU ne décharge jamais totalement ses militant-e-s de leur activité professionnelle : même au plus haut niveau national, ils et elles continuent à exercer leur métier en établissement.

→ Dans les instances académiques et nationales, les militant-e-s du SNES-FSU sont en mesure de révéler la réalité du terrain et de défendre le point de vue des enseignant-e-s, PsyEN et Dcio, CPE, AED, AESH.

→ Nous sommes présent-e-s dans les établissements grâce au tissu de sections locales (S1) qui maillent toute l'académie, qui investissent les conseils d'administration pour contrôler l'action des directions d'établissement, les budgets, les dotations horaires et qui organisent des « heures d'information syndicale » durant lesquelles les militant-e-s académiques interviennent dès qu'ils ou elles sont sollicité-e-s.

**Je me syndique**  
**au SNES-FSU**

**Pour défendre nos métiers**  
**Pour gagner sur nos salaires**  
**Pour gagner sur nos conditions de travail**

**À vos côtés, pour gagner.**

sn es | U.  
F.S.U.

## Comment adhérer ?

► Dans votre établissement en contactant le trésorier ou le S1 (secrétaire de la section SNES-FSU) de votre établissement.

► En ligne : sur le site du SNES-FSU de Lille. →

